



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 19 décembre 2016 à 19 h 30 au Centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

**Sont présents :**

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Pierre Normandin	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Christian Gauthier	Conseiller Siège 4
Madame Isabelle Clément	Conseillère Siège 5
Monsieur Fernand Gagnon	Conseiller Siège 6

**Absence(s) :**

Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
-------------------------	--------------------

**Est aussi présent :**

Monsieur Christian Michel, directeur général et secrétaire-trésorier.

**Ouverture de la séance :**

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19h26 devant environ 4 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

**2016-12-300**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Isabelle Clément unanimement résolu :

QUE la séance extraordinaire du Conseil de ce 19 décembre 2016 soit ouverte à 19h26 devant environ 4 contribuables.

**ADOPTÉE**

**ORDRE DU JOUR**

**000 Ouverture de la séance**

- 0.1 Ouverture de la séance
- 0.2 Adoption de l'ordre du jour

**100 Administration générale**

- 1.1 Adoption du plan triennal d'immobilisation
- 1.2 Affectation d'excédent de fonctionnement
- 1.3 Paiement du solde de l'auto-pompe International 1993
- 1.4 Excédent de fonctionnement affecté à l'aménagement du mont Morissette
- 1.5 Association des amis du Presbytère – Bail de location

**200 Période de questions**



### **300 Fermeture de la séance**

**2016-12-301**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance extraordinaire du 19 décembre 2016 soit adopté tel que déposé par le Directeur général Christian Michel.

**ADOPTÉE**

**2016-12-302**

#### **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATION**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'une municipalité doit adopter un programme triennal en immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents, en conformité avec l'article 953.1 et 954 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le programme triennal en immobilisations représente ce que le conseil prévoit effectuer comme projets et dépenses pour les années 2017 à 2019;

**Il est proposé** par le conseiller Pierre Normandin et résolu;

**QUE** ce conseil adopte le programme triennal (Annexe A) des immobilisations pour les années 2017 à 2019.

**ADOPTÉE**

**2016-12-303**

#### **AFFECTATION D'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT**

CONSIDÉRANT QU' un montant de 8 000\$ avait été prévu au budget 2016 pour le projet de la pose de jute dans le lac Blue Sea pour le problème du myriophylle à épi et que cette dépense n'a pas été réalisée mais que ce Conseil souhaite réserver ce montant;

CONSIDÉRANT QU' un montant de 8 500\$ avait été prévu au budget 2016 pour le projet d'arpentage du chemin du lac-Edja est et que cette dépense n'a pas été réalisée mais que ce Conseil souhaite réserver ce montant;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil affecte les montants suivants de l'excédent de fonctionnement:

.	Pose de jute dans le lac Blue Sea	8 000\$
.	Arpentage du chemin du Lac-Edja est	8 500\$

**ADOPTÉE**



**2016-12-304**

**PAIEMENT DU SOLDE DE L'AUTO-POMPE INTERNATIONAL 1993**

CONSIDÉRANT QU' en février 2016, la municipalité a fait l'acquisition d'un véhicule pour le service incendie dont un auto-pompe International 1993 dont le coût net s'élève à 26 246.87\$;

CONSIDÉRANT QU' en 2016, un montant de 5 000\$ avait été pris à même le fonds de roulement pour financer ledit véhicule;

CONSIDÉRANT QUE le solde à financer s'élève à 21 246.87\$;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil souhaite acquitter ce solde à même le surplus accumulé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise le paiement du solde de l'achat de l'International 1993 à même le surplus accumulé, soit un montant de 21 246.87\$.

**ADOPTÉE**

**2016-12-305**

**EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT RÉSERVÉ À L'AMÉNAGEMENT DU MONT MORISSETTE**

CONSIDÉRANT QU' en 2015, un excédent de fonctionnement avait été réservé pour l'aménagement du mont Morissette au montant de 3 008\$;

CONSIDÉRANT le projet de restauration de l'ancienne tour à feu prévue en 2017 par l'Association du parc régional du mont Morissette au montant de 83 000\$, dont 79 000\$ sont admissibles dans le cadre de PIC 150, programme de subvention fédéral qui s'engage à contribuer financièrement 50% du montant admissible, soit un total de 39 500\$;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise de retirer le montant de 3 008\$ de l'excédent de fonctionnement réservé pour l'aménagement du mont Morissette au montant et de l'ajouter à la contribution annuelle de l'association du parc régional du mont Morissette pour 2017.

**ADOPTÉE**

---

Note : Association des amis du presbytère – bail de location emphytéotique  
Remettre à la séance ordinaire du 11 janvier 2017

---



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**2016-12-306**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE la séance extraordinaire du Conseil de ce 19 décembre 2016 soit close à 19h46.

**ADOPTÉE**

---

Laurent Fortin  
Maire

---

Christian Michel  
Directeur général

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce \_\_\_\_\_ 2017.

---

Christian Michel  
Directeur général